



CAP des IE

Réunion du 28 mai 2019

Rappel nous ne pouvons plus communiquer d'information confidentielle concernant les agents
Adressez vous à vos élus

La commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études de formation et de recherche du MAA s'est réunie le mardi 28 mai 2019 matin avec l'ordre du jour suivant :

- Installation de la CAP : approbation du règlement intérieur et désignation des membres des représentants du personnel pour la commission de réforme
- Demande de mobilités
- Autres mouvements dans le corps des ingénieurs d'études
- Le cas échéant, examen des recours RIFSEEP
- Questions diverses

DECLARATION LIMINAIRE CONJOINTE DE LA CGT – SNETAP FSU

La CGT et le SNETAP FSU se sont engagés et continueront à se mobiliser contre la réforme de la fonction publique.

Nous étions présents lors de la journée de mobilisation du 9 mai contre ce projet de loi dans l'unité syndicale.

En effet, le projet de loi prévoit de vider les CAP d'une grande partie de leur compétence et de balayer d'un revers de la main le rôle essentiel de défense des dossiers de mobilités et de promotion par les représentants du personnel.

Les CAP ne serviraient qu'aux situations individuelles dans le cas de recours ou de sanction disciplinaire.

Le projet de loi prévoit d'amplifier et de normaliser les embauches par contrat pour les emplois permanents (Un poste permanent identifié = un poste de fonctionnaire ouvert ou à ouvrir par concours, un des moteurs de la promotion).

Les conséquences inacceptables

- Traitement inégal d'admission aux postes.
- Réduction de possibilité de mutation.

Nous revendiquons

- Le maintien des prérogatives actuelles des CAP issues du dialogue social antérieur.
- L'égalité d'accès aux postes par le biais des titularisations par concours ou par la voie de la promotion régulée par les CAP.
- L'augmentation du nombre de promus du corps des AI vers les IE et des IE vers les IR pour donner une dynamique motivante au développement de carrière des agents.
- Améliorer l'information des agents sur les mobilités et promotions existantes.
- La revalorisation des salaires et des grilles salariales.

Nous tenons à réaffirmer notre attachement à la liberté syndicale au vu des événements de ces derniers mois.

Après lecture des **déclarations liminaires**, la présidente de la CAP donne des éléments de réponses :

- Il est rappelé que le projet de **rénovation de la fonction publique** n'est pas piloté par le MAA et que le Ministre de l'agriculture est attaché au dialogue social et a pris l'engagement de travailler le mieux possible au service des agents.
- En ce qui concerne le **RIFSEEP**, il est précisé que le classement est issu d'un travail avec les structures qui comptent des ingénieurs d'études parmi leurs agents et avec les IGAPS. Il n'est pas exclu de remettre en place un groupe de travail après retour d'expérience. S'il est possible de donner le nombre d'agents par groupe, il sera par contre difficile de déterminer le pourcentage de chaque BAP. L'administration est bien consciente du décalage qui subsiste entre filière formation-recherche et filière administrative en particulier, mais l'indemnitaire est lié aux crédits. Le rapprochement des montants servis est néanmoins à l'étude.
- Quant au nombre de postes au concours, la **requalification** des postes est portée par le MAA et a été transmise en interministériel mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

1. Installation de la CAP : approbation du règlement intérieur et désignation des membres des représentants du personnel pour la commission de réforme :

S'agissant de la première réunion suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, le projet de règlement intérieur est proposé et adopté avec ajout de la possibilité pour les experts d'être entendus sur un ou plusieurs

points à l'ordre du jour.

S'agissant de la commission de réforme les représentants du personnel peuvent être au minimum 2 par corps et au maximum 2 par grade. Il est rappelé que la commission de réforme est amenée à se prononcer sur les inaptitudes définitives avec mise à la retraite, sur les inaptitudes à travailler, sur les reconnaissances d'imputabilité au service d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

Votre représentant CGT-FSU est M. Pablo GRANDA (Agro Paris-Tech, site de Massy)

Le procès-verbal de la réunion de la CAP du 16 novembre 2018 est approuvé avec des modifications minimales.

2. Demande de mobilités :

Les résultats définitifs des mobilités examinées lors de la réunion de la CAP d'automne sont donnés. Ceux-ci sont consultables sur l'intranet du MAA.

Les nouvelles demandes de mobilité sont examinées, elles concernent :

- 34 postes au Ministère de l'Agriculture :
 - 6 en administration centrale
 - 9 chez les opérateurs
 - 5 en services déconcentrés
 - 14 dans l'enseignement supérieur agricole
- 28 agents sont candidats :
 - 21 candidats externes au MAA
 - 7 candidats du MAA

Au final :

- 3 postes sont mis à l'expertise
- 3 agents ne sont pas retenus
- 3 postes sont non vacants
- 3 agents obtiennent un autre choix
- 1 agent obtient un avis favorable, sous réserve de l'étude du plafond d'emploi du secteur
- 5 agents obtiennent un avis favorable
- 2 agents ont retiré leur candidature

3. Autres mouvements dans le corps des ingénieurs d'études :

- **Accueil en détachement** sous réserve de l'obtention du poste :
Ces détachements correspondent aux mobilités examinées au point précédent, pour les agents extérieurs au MAA. Le détachement est prononcé sous réserve de l'obtention du poste.
- **Accueil en détachement interne** d'agents d'un autre corps du MAA
 - 5 agents obtiennent un avis favorable
 - 2 agents obtiennent un avis favorable s'ils obtiennent le poste
 Ces demandes de détachement sont approuvées sous réserve, de l'obtention du poste, que les missions correspondent à celles du corps des ingénieurs d'études et du respect de l'application du temps de travail (rialto), un rappel sera fait par l'administration aux structures concernées.
- **Intégration** dans un autre corps du MAA :
 - 1 avis favorable après avis de la CAP du corps d'accueil
- **Détachement interne** dans un autre corps du MAA :
 - 1 demande sans objet après refus de la CAP du corps d'accueil
- **Détachement externe** dans une autre administration :
 - 1 avis favorable
- **Réintégration** : 1
- **Mises en disponibilité** : 2 pour convenances personnelles
- **Titularisations** : 6 avis favorables
- **Retraites** : 3 départs

Pour tout renseignement vous concernant, vous devez nous contacter personnellement.

4. Le cas échéant, examen des recours RIFSEEP : aucune demande de recours RIFSEEP au sens de la note de service n'a été transmise au bureau de gestion. Des compléments d'information ont été apportés suite aux déclarations liminaires.

5. Questions diverses :

- La revalorisation indiciaire liée au **PPCR** a été appliquée dès janvier 2019, sans notification.
- **RIFSEEP** : Le problème de RIFSEEP lié à la fusion des 2 anciens grades sommitaux est bien connu de l'administration et en cours de traitement. Le chiffrage du rattrapage a été calculé et est en attente d'arbitrage. La situation particulière des IE de 1^o classe reclassés en IE hors classe peut être traitée en même temps que la réduction de l'écart entre le régime indemnitaire de la

filière formation-recherche et celui des autres filières, la contrainte est la faisabilité budgétaire.

Quant au recours RIFSEEP stricto sensu il relève dans un premier temps d'un recours dit gracieux, une absence de réponse dans les 2 mois correspond à un avis défavorable. Le recours doit dans un second temps, être demandé à la CAP.

- Concours :

- IE : pas de concours en 2019
- IR : concours en BAP A et D en 2019
 concours en BAP B et C en 2020
- TFR : concours à venir

Le programme 142 sature son plafond d'emploi, ce qui explique le «fléchage» des postes ouverts aux concours internes comme externes.

Nous ne pouvons que déplorer le blocage des carrières des agents qui en découle.

Les prochaines dates de réunion des CAP seront publiées sous peu.

La réunion de la CAP des IE devrait se tenir en novembre 2019.

Vos représentants CGT - FSU :

- Marie-Pierre Monteil, ENSFEA, (Snetap-FSU)
- Pablo Granda, Agro Paris-Tech Massy, (CGT-agri)
- Hélène Huet, (ENVA, Snetap-FSU)